

Annexe 26

Veillez envoyer l'attestation complétée et signée à l'adresse suivante :

Clearstream Services Prague Branch
Tax Services Prague
Futurama Business Park
Building B
Sokolovska 662/136b
18600 Prague 8
Czech Republic

PRECOMPTE MOBILIER

perçu par voie de retenue sur certains revenus de capitaux mobiliers

ATTESTATION

Établie conformément à l'article 117, §2, de l'A.R. d'exécution C.I.R. 92 en ce qui concerne les revenus d'actions ou parts de capitaux investis alloués à certains épargnants non-résidents.

IMPORTANT : L'exonération n'est pas accordée lorsque l'épargnant non-résident, bien qu'il gère en son nom les actions ou parts ou les parts de capitaux investis, est tenu d'en verser le produit au bénéficiaire final en vertu d'une obligation contractuelle sauf si le bénéficiaire final est également un non-résident visé à l'article 106, § 2 de l'A.R./ C.I.R. 92.

Cette attestation concerne le paiement de dividende mentionné ci-dessous :

Nom de la société distributrice : _____
Nombre de dividendes : _____
Date de mise en paiement : _____

Le bénéficiaire des dividendes mentionnés ci-dessus

Nom ou dénomination : _____
Adresse complète : _____
Numéro d'identification fiscale : _____

- est le bénéficiaire du dividende payé sur le compte ouvert auprès de LuxCSD¹ : _____
(le Compte) ;
- certifie :
 1. Qu'il n'a pas en Belgique :
 - a) son domicile ou le siège de sa fortune ;
 - b) son siège social, son principal établissement administratif, son siège de direction ;
 2. Qu'il est propriétaire ou usufruitier des avoirs productifs des revenus ;
 3. Que son objet social consiste uniquement en la gestion et le placement de fonds récoltés dans le but de servir des retraites légales ou complémentaires et qu'il se livre sans but lucratif exclusivement à des opérations visées à l'article 182, 2°, du C.I.R. 92 ;
 4. Qu'il est exempté de tout impôt sur les revenus dans le pays où il est résident.

¹ LuxCSD fait référence à LuxCSD S.A. dont le siège social est situé au 42, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et qui est inscrit au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B-154449.

Annexe 26

- s'engage à signaler immédiatement à LuxCSD toute modification qui affecterait l'exactitude de la présente attestation. En cas de déclaration inexacte, le bénéficiaire final des revenus devient redevable du précompte mobilier belge.

La présente attestation fiscale est régie et interprétée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et les tribunaux luxembourgeois sont seuls compétents pour toute procédure judiciaire s'y rapportant.

Fait à _____, le _____

Signature(s)² _____

² La (les) signature(s) autorisée(s) doit (doivent) être suivie(s) de la qualité du (des) signataire(s).